

# **The City of Saint John**

**États financiers consolidés**

Le 31 décembre 2012

**The City of Saint John**

**Le 31 décembre 2012**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<u>Page</u>
<b>États financiers consolidés</b>	
Rapport des auditeurs	1 – 2
État consolidé de la situation financière	3
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	4
État consolidé de la variation de la dette nette	5
État consolidé des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 – 39

## Rapport de l'auditeur indépendant

À Monsieur le Maire et aux membres du conseil communal de The City of Saint John

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de The City of Saint John, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2012, au 31 décembre 2011 et au 1<sup>er</sup> janvier 2011, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur et, notamment, de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

### **Fondement de l'opinion avec réserve**

En décembre 2012, le régime de retraite à prestations déterminées de la Ville a été converti en régime à risques partagés en vertu de la partie 2 de la *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick. La Ville a conclu que le modèle à risques partagés est un régime à cotisations déterminées. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés permettant de conclure que la comptabilisation du modèle à risques partagés comme un régime à cotisations déterminées est conforme aux Normes comptables pour le secteur public. Par conséquent, nous n'avons pas été en mesure de déterminer si un passif au titre des prestations de retraite et une charge connexe au titre des prestations de retraite devraient être comptabilisés au 31 décembre 2012.

La Ville n'a comptabilisé aucun passif au titre des prestations de retraite dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2011 et au 1<sup>er</sup> janvier 2011 à l'égard du régime de retraite à prestations déterminées qui existait avant la conversion au modèle à risques partagés. De plus, l'état des résultats ne présente pas la charge au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, ce qui constitue une dérogation aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### **Opinion avec réserve**

À notre avis, à l'exception des incidences des problèmes décrits dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de The City of Saint John au 31 décembre 2012, au 31 décembre 2011 et au 1<sup>er</sup> janvier 2011, ainsi que de ses résultats des activités, des variations de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

D. Laitte s.r.l.

Comptables agréés  
Le 28 octobre 2013

The City of Saint John

État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre 2012

	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011 (note 2)	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2011 (note 2)
	\$	\$	\$
<b>Actifs financiers</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	4 673 020	7 826 679	6 826 261
Débiteurs (note 8)	26 302 672	37 191 054	28 855 135
Placement dans les services énergétiques (note 9)	57 728 154	57 858 466	57 641 506
Autres placements (note 10)	6 797 471	6 131 250	6 125 043
	<b>95 501 317</b>	<b>109 007 449</b>	<b>99 447 945</b>
<b>Passifs financiers</b>			
Créditeurs et charges à payer (note 11)	36 325 649	45 713 972	38 008 918
Revenus reportés	1 893 969	1 735 851	1 660 201
Paiements de transfert reportés (note 12)	13 849 716	11 932 523	3 000 270
Passif au titre des prestations constituées (note 14)	5 067 131	8 730 471	9 703 990
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (note 14)	25 050 701	13 597 200	13 007 601
Emprunt bancaire à payer (note 4)	12 167 000	10 000 000	20 000 000
Dette à long terme (note 13)	200 935 872	196 383 110	157 491 464
	<b>295 290 038</b>	<b>288 093 127</b>	<b>242 872 444</b>
<b>Dette nette</b>	<b>(199 788 721)</b>	<b>(179 085 678)</b>	<b>(143 424 499)</b>
<b>Actifs non financiers</b>			
Stocks	1 293 937	1 356 248	1 349 901
Charges payées d'avance	1 178 957	1 186 977	394 703
Charges reportées	910 400	730 700	-
Immobilisations corporelles (note 22)	925 958 230	899 208 064	844 745 917
	<b>929 341 524</b>	<b>902 481 989</b>	<b>846 490 521</b>
<b>Excédent accumulé</b>	<b>729 552 803</b>	<b>723 396 311</b>	<b>703 066 022</b>

Éventualités (note 15)

Engagements (note 16)

Approuvé par :

  
Mel Norton, maire

  
David Merrithew, président du Comité des finances

# The City of Saint John

## État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

	Budget 2012 (non audité) (note 3)	2012	2011 (note 2)
	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>			
Impôts fonciers	114 504 447	<b>114 504 445</b>	108 815 058
Subvention inconditionnelle	19 203 728	<b>18 958 731</b>	19 364 825
Autres revenus autonomes	23 057 791	<b>26 892 750</b>	28 342 965
Revenus tirés des services publics d'eau et d'égouts (note 18)	33 667 000	<b>32 656 592</b>	32 053 304
Revenus divers	302 228	<b>721 875</b>	2 361 227
Apports d'autres entités	790 000	<b>23 997 376</b>	27 613 987
Revenus tirés des services énergétiques (note 9)	-	-	216 960
	<b>191 525 194</b>	<b>217 731 769</b>	218 768 326
<b>Charges</b>			
Services gouvernementaux généraux	43 560 897	<b>57 224 560</b>	39 235 530
Services de protection	47 596 029	<b>46 190 164</b>	48 542 179
Services de transport	34 736 942	<b>44 262 482</b>	46 928 003
Services publics d'eau et d'égouts	36 887 556	<b>31 879 822</b>	30 356 383
Services d'hygiène du milieu	3 965 640	<b>3 589 905</b>	3 984 762
Services de mise en valeur de l'environnement	21 109 081	<b>19 299 870</b>	20 021 587
Services récréatifs et culturels	9 148 414	<b>8 998 162</b>	9 369 593
Perte liée aux services énergétiques (note 9)	-	<b>130 312</b>	-
	<b>197 004 559</b>	<b>211 575 277</b>	198 438 037
<b>(Déficit) excédent annuel</b>	<b>(5 479 365)</b>	<b>6 156 492</b>	20 330 289
Excédent accumulé au début de l'exercice	-	<b>723 396 311</b>	703 066 022
<b>(Déficit) excédent accumulé à la fin de l'exercice</b>	<b>(5 479 365)</b>	<b>729 552 803</b>	723 396 311

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## The City of Saint John

### État consolidé de la variation de la dette nette

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

	2012	2011
	\$	\$
<b>Excédent annuel</b>	<b>6 156 492</b>	20 330 289
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 22)	<b>(63 096 444)</b>	(88 334 294)
Cession d'immobilisations corporelles (note 22)	<b>2 002 380</b>	2 042 998
Amortissement des immobilisations corporelles (note 22)	<b>34 343 898</b>	31 829 149
Diminution (augmentation) des stocks	<b>62 311</b>	(6 347)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	<b>8 020</b>	(792 274)
Augmentation des charges reportées	<b>(179 700)</b>	(730 700)
<b>Augmentation de l'actif net</b>	<b>(26 859 535)</b>	(55 991 468)
<b>Dette nette au début de l'exercice</b>	<b>(179 085 678)</b>	(143 424 499)
<b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>	<b>(199 788 721)</b>	(179 085 678)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

**The City of Saint John**  
**État consolidé des flux de trésorerie**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012**

	2012 \$	2011 \$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent (déficit) annuel	6 156 492	20 330 289
<b>Éléments sans effet sur la trésorerie</b>		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 22)	34 343 898	31 829 149
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	1 762 693	1 966 903
<b>Variation des actifs et des passifs hors trésorerie</b>		
Débiteurs	10 888 382	(8 335 919)
Créditeurs et charges à payer (note 11)	(9 388 323)	7 705 054
Revenus reportés	158 118	75 650
Paiements de transfert reportés (note 12)	1 917 193	8 932 253
Passif au titre des prestations constituées (note 14)	(3 663 340)	(973 519)
Autres passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 14)	11 453 501	589 599
Stocks	62 311	(6 347)
Charges payées d'avance	8 020	(792 274)
Charges reportées	(179 700)	(730 700)
	<b>53 519 245</b>	<b>60 590 138</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 22)	(63 096 444)	(88 334 294)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	239 686	76 098
	<b>(62 856 758)</b>	<b>(88 258 196)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Remboursement de la dette à long terme (note 13)	(20 168 494)	(17 608 357)
Produit de la dette à long terme (note 13)	24 721 257	56 500 000
Produit (remboursement) d'un emprunt bancaire	2 167 000	(10 000 000)
	<b>6 719 763</b>	<b>28 891 643</b>
<b>Activités de placement</b>		
Placements (note 10)	(535 909)	(223 167)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(3 153 659)</b>	<b>1 000 418</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	7 826 679	6 826 261
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>4 673 020</b>	<b>7 826 679</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# The City of Saint John

## Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

### 1. Objectif de l'organisme

The City of Saint John (la « Ville ») a reçu sa charte royale d'incorporation en 1785. En tant que municipalité, la Ville est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149(1)(c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. La Ville s'est dotée de l'énoncé de vision suivant : « Nous sommes des gens dynamiques et engagés, qui sommes portés à travailler ensemble pour fournir des services qui répondent aux besoins de la collectivité et les livrer de façon durable et rentable. »

### 2. Changement de cadre conceptuel de la comptabilité

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la Ville a adopté les Normes comptables pour le secteur public (les « NCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA »). La Ville a adopté par anticipation les normes comptables présentées au chapitre SP 1201, intitulé « Présentation des états financiers » et au chapitre SP 3410, intitulé « Paiements de transfert ». La Ville a choisi de ne pas adopter par anticipation les chapitres SP 2601, intitulé « Conversion des devises » et SP 3450, intitulé « Instruments financiers » pour la préparation des présents états financiers. La Ville présentait auparavant ses états financiers conformément aux principes comptables prescrits pour les municipalités du Nouveau-Brunswick par le ministère des Gouvernements locaux.

Conformément au chapitre SP 2125 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Première application par des organismes publics » (le « chapitre SP 2125 »), la date de transition aux nouvelles normes est le 1<sup>er</sup> janvier 2011, et la Ville a préparé et présenté un état de la situation financière d'ouverture à la date de transition aux nouvelles normes. Cet état de la situation financière constitue le point de départ de la comptabilité de la Ville en vertu des nouvelles normes. Dans cet état de la situation financière d'ouverture, selon les recommandations du chapitre SP 2125, la Ville :

- a) comptabilise tous les actifs et les passifs dont les nouvelles normes imposent la comptabilisation;
- b) ne comptabilise pas d'éléments en tant qu'actifs ou passifs si les nouvelles normes n'autorisent pas une telle comptabilisation;
- c) reclasse les éléments qu'elle avait comptabilisés antérieurement dans une catégorie d'actifs ou de passifs, mais qui sont comptabilisés dans une autre catégorie d'actifs ou de passifs selon les nouvelles normes;
- d) applique les nouvelles normes pour évaluer tous les actifs et les passifs comptabilisés.

Conformément au chapitre SP 2125, les méthodes comptables présentées à la note 3 ont été appliquées de façon uniforme à tous les exercices présentés et les ajustements découlant de l'adoption des nouvelles normes ont été appliqués de façon rétrospective. Les données des périodes antérieures ont également été retraitées. La Ville a choisi ne pas se prévaloir des exemptions offertes en vertu du chapitre SP 2125.

Le chapitre SP 3150 établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles constituent des ressources économiques importantes gérées par les gouvernements et une composante essentielle dans la prestation de nombreux programmes gouvernementaux. La norme exige que ces actifs soient comptabilisés au coût historique dans l'état de la situation financière et que leur coût soit réparti sur des exercices à venir au moyen d'une charge d'amortissement annuelle en fonction de la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles. La Ville doit comptabiliser le coût historique de ses immobilisations corporelles et de l'amortissement cumulé sur une base rétroactive, et retraiter les montants des exercices antérieurs.

La Ville a déterminé le coût historique en fonction des registres comptables historiques, et des coûts de remplacement actualisés. Dans l'éventualité où il est impossible de déterminer le coût historique, l'actif est comptabilisé à la valeur nominale.

La Ville a calculé et comptabilisé les passifs liés aux congés de maladie, au régime de retraite à prestations déterminées et à d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

## The City of Saint John

### Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

#### 2. Changement de cadre conceptuel de la comptabilité (suite)

Les chiffres présentés au 31 décembre 2011 à des fins de comparaison ont été retraités. Les ajustements suivants ont été apportés à la période précédente :

##### Ajustements à l'excédent (au déficit) annuel

Excédent annuel, présenté auparavant dans le fonds de fonctionnement		(73 704)
Excédent annuel des autres fonds		52 633 618
Moins : excédent de l'avant-dernier exercice	a	(537 183)
Moins : congés de maladie	b	(237 000)
Moins : amortissement des immobilisations corporelles	c	(27 934 573)
Moins : charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi	d	703 920
Moins : charge de retraite	e	(1 886 139)
Moins : éliminations et ajustements liés aux entités contrôlées	f	(2 338 650)
<b>Excédent annuel retraité</b>	-	<b>20 330 289</b>

##### Ajustements à la valeur comptable nette des immobilisations corporelles

Présenté antérieurement au 31 décembre 2010		941 408 750
Ajustement au coût historique des immobilisations corporelles, montant net	g	(10 371 537)
Amortissement comptabilisé	g	(31 829 149)
<b>Données retraitées au 31 décembre 2011</b>	-	<b>899 208 064</b>

Se reporter à la note 23 pour un rapprochement de l'excédent (du déficit) accumulé.

a) La *Loi sur les municipalités* exige que l'excédent (le déficit) du Fonds de fonctionnement général soit incorporé dans le budget de fonctionnement du deuxième exercice qui suit et que l'excédent (le déficit) du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts soit incorporé dans au moins un des quatre budgets de fonctionnement à compter du deuxième exercice qui suit. L'excédent (le déficit) de l'exercice antérieur a été reclassé dans l'excédent accumulé pour se conformer aux NCSP.

b) La Ville a calculé et comptabilisé le passif lié aux congés de maladie conformément aux NCSP. L'évaluation actuarielle de la charge au titre des congés de maladie avait été réalisée au 31 décembre 2012.

c) Conformément aux principes comptables prescrits pour les municipalités du Nouveau-Brunswick par le ministère des Gouvernements locaux, la Ville n'a pas été tenue de comptabiliser l'amortissement de ses immobilisations corporelles. Conformément au chapitre SP 3150, la Ville a comptabilisé ses immobilisations corporelles et l'amortissement cumulé sur une base rétroactive et a retraité les montants des exercices antérieurs.

d) Auparavant, les gains ou pertes actuariels étaient comptabilisés à titre de revenus ou de charges pour l'exercice durant lequel l'évaluation actuarielle était effectuée. En vertu des NCSP, les gains ou pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (la « DMERCA ») des groupes de salariés concernés.

# The City of Saint John

## Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

### 2. Changement de cadre conceptuel de la comptabilité (suite)

e) Auparavant, la Ville recevait de la province du Nouveau-Brunswick l'autorisation de reporter et d'amortir des paiements spéciaux au titre des régimes de retraite dans la poursuite de ses activités. Conformément aux NCSP, les paiements sont passés en charges plutôt que d'être reportés. La charge de retraite a été ajustée en raison du changement de cadre conceptuel de la comptabilité.

f) Les revenus et les charges entre la Ville et ses entités contrôlées ont été éliminés. Les coûts, auparavant comptabilisés à titre d'immobilisations qui ne correspondent pas à la définition d'une immobilisation corporelle en vertu du chapitre SP 3150 ont été reclassés dans les charges.

g) Auparavant, la Ville comptabilisait les dépenses en immobilisations comme des immobilisations dans le fonds de capital. Conformément au chapitre SP 3150, des stocks d'immobilisations corporelles ont été créés et évalués. Lorsqu'il est impossible de déterminer le coût historique, la méthode du coût de remplacement ou d'évaluation corrigé est appliquée. Les soldes existants des immobilisations ont été éliminés et les nouveaux montants des immobilisations corporelles ont été comptabilisés. L'amortissement et l'amortissement cumulé ont été comptabilisés sur une base rétroactive.

### 3. Sommaire des principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés de la Ville représentent les déclarations de la direction de la Ville et ils ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada pour les Administrations locales, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Ville sont les suivantes :

#### Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les variations de la dette nette et les flux de trésorerie compris dans le périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe tous les organismes et les entreprises qui ont l'obligation de rendre compte de la gestion de leurs opérations et de leurs ressources à la Ville, et qui appartiennent à la Ville ou sont sous son contrôle.

Les opérations et soldes interministériels et interorganismes sont éliminés.

Les états financiers préparés en fonction des Normes comptables pour le secteur public sont axés sur la situation financière de la Ville et sur son évolution. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les actifs et les passifs de la Ville.

Les entités incluses dans les états financiers consolidés sont les suivantes :

1. Le Fonds de fonctionnement général de The City of Saint John
2. Le Fonds de capital et d'emprunt de The City of Saint John
3. Le Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts de The City of Saint John
4. Le Fonds de capital et d'emprunt de la Régie des services publics d'eau et d'égouts de The City of Saint John
5. La Commission sur le stationnement de Saint John
6. Saint John Transit
7. Saint John Non Profit Housing Inc.
8. Saint John Development Corporation
9. Saint John Industrial Parks Inc.

## **The City of Saint John**

### **Notes complémentaires**

**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012**

#### **3. Sommaires des principales méthodes comptables (suite)**

##### **Périmètre comptable (suite)**

10. Commission de Harbour Station
11. Commission du centre aquatique de Saint John
12. Centre du commerce et des congrès de Saint John
13. Saint John Energy
14. Aréna Lord Beaverbrook
15. Bureau des commissaires de la police de Saint John
16. Bibliothèque publique de Saint John
17. Saint John Jeux Canada Games Foundation, Inc.

##### **Placement dans les services énergétiques**

Le placement de la Ville dans Saint John Energy est comptabilisé selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, conformément aux principes comptables généralement reconnus, tel que le recommandent les NCSP pour les entreprises publiques. En vertu de la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, les principes comptables de l'entreprise publique ne sont pas ajustés pour se conformer à ceux de la Ville et les soldes et les opérations interorganismes ne sont pas éliminés. La Ville comptabilise ses participations dans le bénéfice annuel ou la perte annuelle de Saint John Energy dans ses états consolidés des résultats et une hausse ou une baisse correspondante dans ses actifs de placement.

##### **Budget**

Les données budgétaires comprises dans les présents états financiers ont été approuvées par le conseil le 1<sup>er</sup> février 2012 et par le ministère des Gouvernements locaux, le 9 août 2012. Le budget n'est pas audité et ne comprend pas l'élimination des revenus et des charges interorganismes des entités contrôlées.

##### **Constatation des revenus**

Les produits non affectés sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsque la réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés sont comptabilisés en produits pour l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les autres revenus sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

Les impôts fonciers, qui sont autorisés par le Conseil, sont constatés à titre de revenus pour la période au cours de laquelle les impôts sont levés.

##### **Paiements de transfert**

La Ville a adopté par anticipation les normes comptables comprises dans le chapitre SP 3410, intitulé « Paiements de transfert » aux fins de la préparation des présents états financiers. L'adoption anticipée de cette norme n'a entraîné aucune modification aux méthodes comptables ni aux états financiers de la Ville par rapport à ceux présentés précédemment.

Les paiements de transfert sont comptabilisés dans les états financiers consolidés à titre de revenus dans la période au cours de laquelle les faits donnant lieu au transfert surviennent, dans la mesure où les transferts ont été autorisés, tous les critères d'admissibilité ont été respectés, sauf lorsque les stipulations du transfert créent une obligation répondant à la définition d'un passif, et des estimations raisonnables des montants peuvent être faites. Les transferts sont comptabilisés en revenus reportés lorsque les montants sont reçus, mais que tous les critères d'admissibilité ne sont pas respectés.

## **The City of Saint John**

### **Notes complémentaires**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

#### **3. Sommaires des principales méthodes comptables (suite)**

##### **Charges**

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le coût de tous les biens consommés et services reçus au cours de l'exercice est passé en charges.

##### **Incertitude relative à la mesure**

La préparation des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif et du passif, sur l'information relative aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, et sur les montants présentés des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les principaux éléments des états financiers consolidés à l'égard desquels la direction doit faire des estimations comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la dépréciation des immobilisations corporelles, les taux d'amortissement et les provisions pour créances douteuses à l'égard des montants à recevoir.

Les estimations sont fondées sur les meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont passées en revue chaque année pour tenir compte des nouvelles informations disponibles. Les présents états financiers font l'objet d'une incertitude relative à la mesure. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

##### **Instruments financiers**

Les instruments financiers de la Ville comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, le placement dans les services énergétiques, les autres placements, les créditeurs et charges à payer, l'emprunt bancaire à payer et la dette à long terme. À moins d'indications contraires, la direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent pas la Ville à d'importants risques en matière de taux d'intérêt, de change ou de crédit. La juste valeur de ces instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable, à moins d'indications contraires.

La Ville est assujettie au risque de crédit qui découle de ses débiteurs. La Ville atténue le risque de crédit grâce à la gestion continue du crédit.

##### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes auprès de banques et les dépôts à court terme ayant des échéances initiales de trois mois ou moins.

##### **Immobilisations corporelles**

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la Ville a adopté les dispositions du chapitre 3150 des NCSP, intitulé « Immobilisations corporelles ». Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers ayant une existence matérielle :

- qui sont destinés à être utilisés par la municipalité pour la production ou la fourniture de biens, pour la prestation de services ou pour l'administration, à être donnés en location à des tiers, ou bien à servir au développement ou à la mise en valeur, à la construction, à l'entretien ou à la réparation d'autres immobilisations corporelles;

# The City of Saint John

## Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

### 3. Sommaires des principales méthodes comptables (suite)

#### Immobilisations corporelles (suite)

- dont la durée s'étend au-delà d'un exercice et qui sont destinés à être utilisés de façon durable;
- dont la valeur minimale est de 5 000 \$, dans le cas d'immobilisations individuelles, ou de 25 000 \$, en ce qui a trait aux immobilisations groupées;
- qui ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, lequel comprend tous les montants directement rattachés à l'acquisition, à la construction, au développement ou à la mise en valeur ou à l'amélioration de l'immobilisation. Les immobilisations dont la valeur se situe en deçà du seuil établi sont passées en charges aux fins de la comptabilité. Le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative, comme suit :

Type d'immobilisation	Années
Matériel et machinerie légère	3 – 25
Fournitures et matériel de bureau	5 – 15
Matériel et logiciels liés aux technologies de l'information	1 – 15
Terrains	s.o.
Aménagements de terrain	5 – 100
Améliorations locatives	Durée du contrat de location
Bâtiments municipaux	10 – 70
Transport	5 – 50
Véhicules motorisés et équipement mobile	5 – 20
Réseaux d'eau et d'eaux usées	5 – 100

Au cours de l'année d'acquisition et de l'année de cession, la moitié de l'amortissement annuel est constaté.

Les immobilisations en cours de construction ne sont pas amorties tant que l'immobilisation n'est pas en état d'utilisation productive.

La valeur des immobilisations corporelles est réduite lorsque des conditions indiquent que la valeur de l'immobilisation a diminué, que la réduction de valeur peut être estimée de façon objective et qu'il y a lieu de s'attendre à ce que la réduction soit permanente. Les moins-values nettes sont passées en charges dans l'état des résultats.

Les immobilisations qui proviennent d'un apport sont comptabilisées à la juste valeur de marché à la date de la construction ou du don. Dans certaines circonstances, elles peuvent être comptabilisées au coût de remplacement.

## **The City of Saint John**

### **Notes complémentaires**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

#### **3. Sommaires des principales méthodes comptables (suite)**

##### **Information sectorielle**

La Ville offre un vaste éventail de services à ses résidents. Aux fins de la présentation de l'information par la direction, les opérations et les activités sont classées et présentées selon leur fonction. Cette présentation a été mise sur pied en vue de comptabiliser des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs, conformément à des règlements et à des restrictions particuliers. Les services municipaux sont fournis par les secteurs suivants :

##### **Services gouvernementaux généraux**

Ce secteur est responsable de la gouvernance et de l'administration financière générale de la Ville, ce qui comprend les fonctions liées au conseil, la gestion générale et financière, les questions juridiques et la conformité aux lois, ainsi que les relations avec les citoyens.

##### **Services de protection**

Ce secteur est responsable de la prestation de services policiers, de services de protection contre les incendies, de mesures d'urgence, de contrôle des animaux et d'autres mesures de protection.

##### **Services de transport**

Ce secteur est responsable des services de transport en commun, de l'entretien des routes et des rues, de l'éclairage des voies publiques, des services de gestion de la circulation, du stationnement et d'autres fonctions liées au transport.

##### **Services publics d'eau et d'égouts**

Ce secteur est responsable de la prestation de services publics d'eau et d'égouts, y compris l'entretien et le fonctionnement des réseaux souterrains, des usines de traitement, des réservoirs et des lagons.

##### **Services d'hygiène du milieu**

Ce secteur est responsable de la prestation de services de ramassage et d'élimination des déchets.

##### **Services de mise en valeur de l'environnement**

Ce secteur est responsable de la planification et du zonage, de la mise en valeur des collectivités, du tourisme et d'autres services de mise en valeur et de promotion de la municipalité.

##### **Services récréatifs et culturels**

Ce secteur est responsable de l'entretien et du fonctionnement des installations récréatives et culturelles, y compris les piscines, les aréna, les parcs et les aires de jeu, ainsi que d'autres installations récréatives et culturelles.